



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 06 / 2024

Demande de crédit d'étude relatif au projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF - route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux

Préavis adopté par la Municipalité le 10 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

1. Introduction

Par l'adoption du préavis municipal 06/2020, en date du 30.11.2020, le Conseil Général octroyait un crédit de Fr. 60'000.- pour l'étude relative à l'adaptation et à la réfection du réseau routier communal.

Sous l'intitulé d'étude préliminaire et d'avant-projet, cette première phase comporte deux volets articulés comme suit :

Dessertes agricoles, collecteurs, inventaire général

L'étude préliminaire, conforme au cahier des charges standard de la DGAV¹ confiée à un ingénieur en génie civil et rural, a permis d'inventorier les ouvrages, de proposer, de deviser les réfections nécessaires et de prioriser les travaux en 3 degrés d'urgence. Après approbation de la Municipalité, ladite étude sera présentée prochainement à l'expertise fédérale, laquelle déterminera les taux des participations VD+CH. Cette étude sera subventionnée pour autant qu'elle serve à la mise en œuvre de travaux.

Chemins vicinaux AF (améliorations foncières) problématiques, routes communales Essercles – St-Saphorin

Depuis quelques années, les deux chemins vicinaux communaux reliant notre localité à celles de St-Saphorin et de Colombier – Territoire d'Echichens (route de St-Saphorin / chemin de la Rochette ; ch. des Essercles / route de Vaux) sont devenus problématiques. Ils « drainent » un trafic de transit en augmentation. Souvent, ils servent de voies de délestage du réseau cantonal fréquemment surchargé. Une grande pression est exercée sur la zone agricole. Avec le temps, ces deux axes sont devenus dangereux pour les usagers locaux.

Initialisation, comité de projet

En décembre 2020, dès l'obtention du crédit d'étude, la Municipalité de Vaux-sur-Morges, dont le territoire est le plus impacté, a initialisé une réflexion en profondeur sur le phénomène décrit ci-dessus. Dans un premier temps, elle a rallié l'autorité exécutive d'Echichens à cette cause. Elle a négocié une participation financière de 50% aux frais d'étude élargis (aux travaux de la phase test – 2023, notamment). Elle a été désignée pilote et porteuse du projet.

Les deux communes ont institué un « comité de projet » composé d'un délégué d'Echichens et de 2 délégués de Vaux-sur-Morges.

¹ DGAV Direction générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires

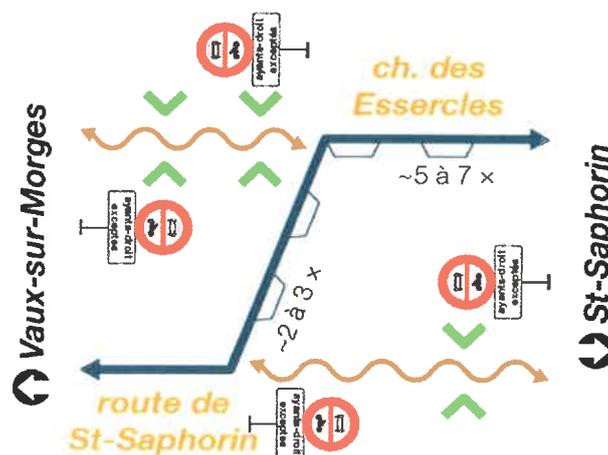
Les études confiées aux mandataires techniques spécialisés et les séances de travail, réunissant le comité de projet, la DGMR² et la DGAV ont conclu à la mise en œuvre d'un concept général orienté vers un filtrage et une restriction d'accès.

2. Déroulement de l'étude d'avant-projet, bref historique

La Municipalité a régulièrement tenu informé le Conseil général de l'évolution, de la conduite de l'étude d'avant-projet et des différentes options retenues avec les partenaires (Commune d'Echichens, services de l'Etat et mandataires techniques).

Analyse, concept retenu

Le mandat d'«Analyse du fonctionnement des chemins communaux entre Vaux-sur-Morges et Colombier / Saint-Saphorin (commune d'Echichens)» a été confié à un ingénieur spécialiste en trafic. En juin 2021, l'enquête OD (origine – destination) effectuée sur le terrain, auprès des usagers a permis de mieux comprendre le trafic qui emprunte ces routes communales, de le catégoriser en local ou régional et de déterminer les fonctionnalités que ces routes assurent. L'étude, conçue en la forme d'un diagnostic, a recommandé une solution optimale choisie parmi plusieurs variantes.



Concept du schéma de circulation retenu, objet de la phase test 2023

Phase test, résultats

Les mesures envisagées ont dû être testées et leur efficacité prouvée par des comptages de véhicules et des relevés de vitesse. Après approbation de principe retenu par la DGMR, cette phase test, en la forme de signalisation et d'aménagements provisoires, s'est déroulée d'avril à septembre 2023.

² DGMR Direction générale de la Mobilité et des Routes

Le système mis en place a produit les effets escomptés. Dans des situations similaires de densité de trafic, les comptages de véhicules et des vitesses (avant 13-26.03.23 et pendant le test 15-28.06.23) ont donné les résultats comparés généraux suivants :

- sur le nouveau tracé, il a été constaté une réduction du trafic routier de 30 %,
- les vitesses ont globalement réduites de 8 % (- 5 km/h à - 10 km/h).

Marquage, signalisation phase test : marquage, signalisation « définitive »

La phase test a permis de confirmer et de calibrer les mesures à mettre en œuvre. Les Municipalités sont convaincues. Elles ont demandé de prolonger le système en place pour la durée maximum d'une année, soit en mai 2024.

Il s'entend que les aménagements provisoires (balisage, blocs de chicane plastique, panneaux sur trépieds) ont rapidement souffert et se sont dégradés, parfois par vandalisme.

Début 2024, le concept « phase test – 2023 », établi sur les deux communes, a fait l'objet d'une approbation finale du principe, puis d'une demande de validation / légalisation. L'inspecteur cantonal de la signalisation a délivré l'autorisation de procéder à l'implantation « définitive » des signaux.

Les 2 carrefours « St-Saphorin – Colombier » et Colombier – Vaux -Essercles » subiront des modifications de priorités et des déclassements, nécessitant l'adaptation des marquages au sol. 12 entrées de ch. agricoles AF du secteur élargi seront pourvues de panneaux OSR 2.13 « Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles » de blocage disposant d'une plaquette complémentaire OSR 5 « Riverains et trafic agricole autorisés ». Le coût de ces travaux (Vaux-sur-Morges ~Fr. 15'000.- et Echichens ~Fr. 10'000.-) seront affectés au compte annuel d'exploitation des communes.

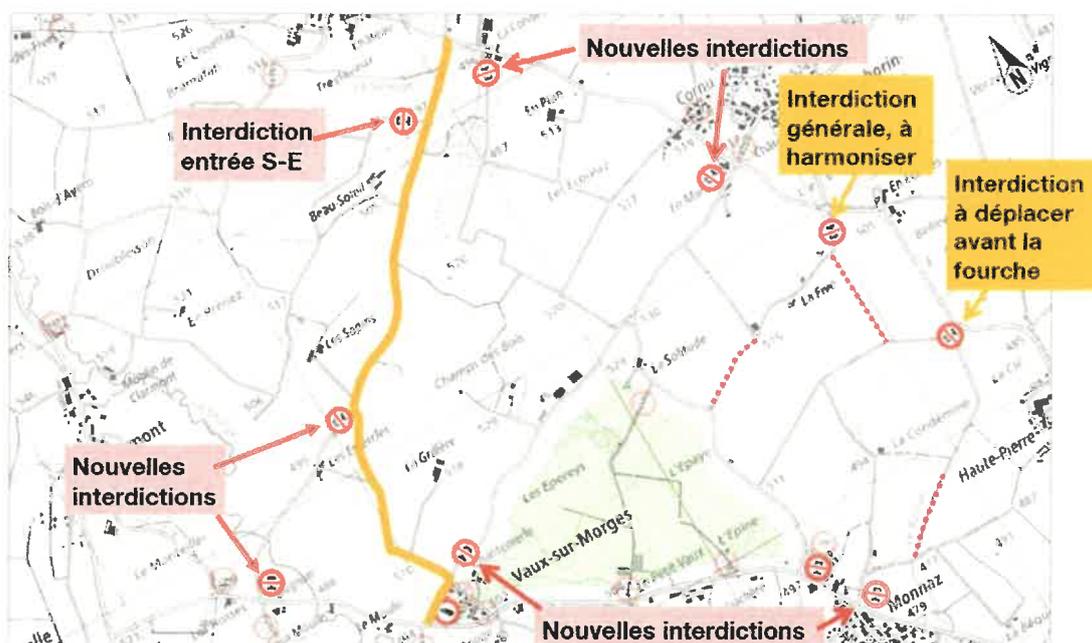


Schéma de disposition de la signalisation verticale

Mesurages du bruit routier

Des mesurages du bruit routier (Vaux-sur-Morges bâtiments Pierrafuz 31 à 45) effectués en mars 2023 - avant la phase test, puis en septembre 2023 - pendant la phase test ont légèrement diminué en moyenne de 2 dB (A). Si nécessaire et sous réserve de l'analyse définitive de l'acousticien, des moyens simples pourraient être mis en œuvre pour limiter le bruit, en la forme d'une butte basse en terre, longeant la zone sensible.

Piste de cyclotourisme 63 et 473

La piste de cyclotourisme 63 + 473 n'a plus sa place sur la route de Vaux – ch. des Essercles.

Le nouvel itinéraire dévié notamment par la route de St-Saphorin, présentant des emprises plus adéquates et dont le trafic sera fortement limité par la mise en riverains autorisés est approuvé par DGMR - Mobilité durable et Suisse Mobile.

Il sera modifié entre la STEP de Colombier et le Pont de Vaux : le pilotage de ce changement est assuré par Echichens dans le cadre de la révision de son plan général de mobilité douce.

3. Etude du projet d'exécution, investigations

Les mesures retenues pour limiter l'attrait du transit, pour modérer les vitesses et surtout pour apaiser et sécuriser les croisements sont de plusieurs ordres :

- réaménager les deux voiries sur la base d'un profil adapté aux normes et conforme aux recommandations pour les chemins agricoles AF
- mettre en "riverains autorisés" les deux portions les plus étroites, où le domaine public et / ou des contraintes ponctuelles ne permettent pas de fournir des solutions conformes aux normes en termes de croisements, soit :
 - le tronçon ouest du chemin des Essercles, entre la route de Chaniaz et le chemin de Colombier;
 - la majorité de la route de St-Saphorin – chemin de la Rochette, entre le chemin de Colombier et la route cantonale côté St-Saphorin;

En cohérence, les chemins qui se greffent sur les portions en « riverains autorisés » adopteront la même réglementation. Le chemin de la Solitude est concerné en premier lieu. De plus, pour renforcer le dispositif, plusieurs autres chemins seront aussi verrouillés avec le même type de signalisation (Schéma de disposition de la signalisation verticale, chapitre 2.).

- valoriser le chemin de Colombier entre ces deux portions :
 - pour maintenir une continuité est-ouest conforme au rôle supra-communal joué actuellement par ces chemins dans la desserte des deux communes et de leurs voisines proches
 - tout en allongeant légèrement la distance à parcourir, dans un but de dissuasion du transit

- interdire les croisements sur les terres agricoles, par la pose de balises bordant le profil en travers proposé
- implanter des places d'évitement tous les 150 à 200 mètres environs, permettant le croisement de deux voitures à vitesse apaisée (50 km/h) ; ainsi que le croisement d'une voiture avec un véhicule agricole, à vitesse très faible (< 20 km/h)

Travaux d'investigation

L'étude du projet d'exécution nécessite d'entreprendre des travaux d'investigation préalable de manière à cerner au mieux les problématiques et à établir un appel d'offres précis. Fin 2023, pour préparer l'étude, le comité de projet a mandaté un laboratoire d'essais routiers et une entreprise de nettoyage et contrôle TV de collecteurs.

Laboratoire d'essais routiers, 11 carottages

L'expertise des revêtements routiers du 19.01.2024, réalisée sur la base de 11 carottages, indique que pour la majorité des chemins, il est préconisé une réfection totale du revêtement. « ... Il ne faut pas léguer aux générations futures le traitement de couches polluées par des HAP³, avec le risque que le coût d'un tel traitement devienne hors de prix ... ». Cette affirmation du laboratoire routier fera l'objet d'une étude de variante technico-financière.

D'autre part, la portance de la fondation du chemin Bi01 (route de Vaux – territoire d'Echichens) tronçon hecto 0563 – 0938 soit ~375 m est insuffisante.

Nettoyage, contrôle TV, détection des collecteurs

Le nettoyage et le contrôle TV des collecteurs qui bordent les chemins vicinaux a fait l'objet du rapport de contrôle TV du 29.01.2024.

Les collecteurs sont majoritairement en non état. Certains tronçons devront être remplacés ou subiront des réparations ponctuelles.

Collecteur EC AF - A

En 2018, et sur la base du PGEE⁴ la Municipalité a, notamment, fait établir un projet de remplacement du collecteur EC (eaux claires) dans le secteur « Les Essercles » (désigné collecteur AF - A). Des inondations avérées et récurrentes des parties basses avaient conduit à étudier un avant-projet de mise en œuvre d'un nouveau collecteur correctement dimensionné. Cet ouvrage à caractère exclusivement agricole, sera intégré dans la démarche d'améliorations foncières communales.

L'étude du projet d'exécution évaluera l'imbrication de cet ouvrage dans les réaménagements envisagés. Cas échéant, les travaux de reconstruction du collecteur seraient réalisés simultanément.

³ HAP hydrocarbures aromatiques polycycliques

⁴ PGEE Plan général d'évacuation des eaux

Mise en place de mesures définitives, travaux à caractères AF

Le projet d'ouvrage concernera la mise en œuvre des « mesures pérennes et définitives » en la forme d'un réaménagement et d'une réfection desdits chemins vicinaux.

Il portera sur l'aménagement de places d'évitement en revêtement en bitume. Dans 4 carrefours, des aménagements à caractères dissuasifs seront réalisés. Les chemins concernés subiront un balisage serré de protection des banquettes - accotements.

S'agissant de travaux à caractère rural, la soumission sera basée sur le catalogue DGAV – AF 912, toutes les conditions « AF » s'appliquant.

Procédure d'autorisation

En ce qui concerne la procédure d'autorisation, le dossier subira l'examen préalable et une enquête publique selon LRou⁵ 13 al. 3. L'enquête publique sera ouverte simultanément dans les deux communes.

Le comité de projet décidera de la coordination du projet et des planifications communales respectives (enquête publique, préavis de demande de crédit d'investissement, convention sur la maîtrise d'ouvrage).

4. Coût

Estimation de coût des travaux

Basé sur l'étude préliminaire sommaire, le coût des travaux seuls (hors taxe, travaux pour les 2 communes, sans divers-imprévus, sans honoraires, précision +/-30% selon SIA103) s'élève à ~Fr. 900'000.-, décomposé comme suit :

Localisation	Coût de l'ouvrage (HT)	%
Vaux-sur-Morges	Fr. 650'000.00	67%
Echichens	Fr. 250'000.00	33%
Total	Fr. 900'000.00	100%

Ces montants ne comprennent pas la part des travaux de réfection du collecteur EC AF - A, estimé avec les mêmes principes à Fr. 550'000.-

Crédit d'étude

Le crédit d'étude permettra de financer et de procéder aux travaux d'investigation, aux études de détail, à la mise en soumission des travaux selon la LMP-VD⁶ et à la procédure d'autorisation (enquête publique). Le coût des investigations et de l'étude se monte à Fr. 70'000.-, détaillés comme suit :

⁵ LRou Loi sur les routes du 10.12.1991

⁶ LMP-VD Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics

	Vaux-sur-Morges	Echichens	Total
a) Carottages, analyse de revêtement routier	Fr. 4'500.-	Fr. 2'500.-	Fr. 7'000.-
b) Carottages complémentaires Echichens		Fr. 3'500.-	Fr. 3'500.-
c) Contrôle télévidéo préalable des collecteurs	Fr. 13'000.-	Fr. 3'500.-	Fr. 16'500.-
d) Ingénieur spécialiste en trafic	Fr. 6'500.-	Fr. 2'500.-	Fr. 9'000.-
e) Ingénieur génie civil	Fr. 38'000.-	Fr. 15'000.-	Fr. 53'000.-
f) Convention, droits nécessaires, divers imprévus	Fr. 8'000.-	Fr. 3'000	Fr. 11'000.-
Crédit d'étude (TTC)	Fr. 70'000.-	Fr. 30'000.-	Fr. 100'000.-

Signalisation, marquage définitif (printemps 2024)	Fr. 15'000.-	Fr. 10'000.-	Fr. 25'000.- non additionné, affecté au budget de fonctionnement
--	--------------	--------------	---

Répartition des frais entre les 2 communes

Les principes de répartition des frais ont été mise au point par le comité de projet, puis avalisé par les Municipalités selon les accords pris :

- Etude préliminaire AF 50% pour chaque commune
- Phase – test 50 % pour chaque commune ; dans un premier temps, les factures ont été honorées par la bourse communale de Vaux-sur-Morges ; la répartition a été effectuée à chaque réception de facture ; le décompte final et le paiement de la part par Echichens est en voie de bouclage (certaines écritures comptables transitoires)
- Carottages routiers répartition *au prorata* des carottes effectuées sur chaque commune (Vaux-sur-Morges 7 p, Echichens 4 p)
- Contrôle TV répartition *au prorata* des longueurs réelles des collecteurs nettoyés et contrôlés (longueurs contrôlées Vaux-sur-Morges 1655 m, Echichens 590 m)
- Etude projet d'exécution répartition *au prorata* des montants du décompte final travaux de chaque commune (parts provisoires estimées 67% Vaux-sur-Morges, 33% Echichens)
- Futures réalisations répartition par commune, selon les travaux de réfection généraux réalisés sur chaque territoire ; répartition selon clef à définir pour l'aménagement des places d'évitement sur la longueur de l'axe (proposition du comité de projet)

Echichens. fonds d'entretien d'ouvrages AF, financement

La Municipalité d'Echichens dispose d'un fonds comptable affecté à l'entretien d'ouvrages AF. Jusqu'à ce jour, elle a mis à disposition les financements nécessaires par des prélèvements sur ce compte.



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Elle entend déposer une demande de crédit d'étude et de financement de travaux à l'automne 2024. Entretemps, et dans la perspective d'aller de l'avant avec le projet, elle autorise et prolonge le financement de sa part par le même biais.

Travaux à caractères AF, subventions

Dans le cadre de la PA2007⁷ et sur la base de l'OAS⁸, la Confédération a introduit le principe de soutien aux travaux de réfection et de l'amélioration de l'outil de production agricole. Au plan cantonal, les crédits AF peuvent également être alloués à ce genre d'investissements. Les aides fédérale et cantonale avoisinent ~50% des coûts.

L'entrée en matière sur le subventionnement VD+CH de travaux de réfection d'ouvrages à caractères agricoles sera avérée et un engagement pris par les instances étatiques dès après l'expertise fédérale (chapitre 1)

Avant le début des travaux, des demandes de subvention seront adressées aux instances.

5. Financement

La Municipalité propose d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve réfection chemins communaux (compte 9281.01).

Le montant de cette étude sera financé par les liquidités courantes.

Total financement Fr. 70'000.-

6. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 06 / 2024 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

⁷ PA2007 Politique agricole 2007

⁸ OAS Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture

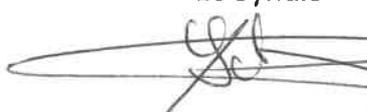
décide:

- d'octroyer le crédit de Fr. 70'000.- relatif à l'étude du projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF, route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant par prélèvement sur fond de réserve « réfection chemins communaux » No 9281.01
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante

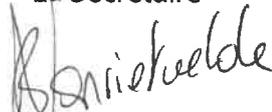
Annexe : Plan général « Chemins agricoles et collecteurs » - A4

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 juin 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Yves Schopfer



La Secrétaire

Barbara Vanrietvelde

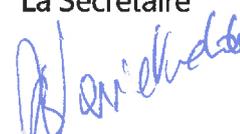
Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 24 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Claude-Alain Gebhard



La Secrétaire

Barbara Vanrietvelde

